

Engagée depuis 2014, l'action volontariste en matière d'emploi sportif est poursuivie avec le maintien de 447 emplois aidés sur la région Occitanie. Ce soutien aux nouvelles créations d'emploi est destiné à faciliter l'embauche de personnels qualifiés sur les champs techniques, pédagogiques ou administratifs, par des employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi.

## Les bénéficiaires

- Les clubs et associations sportives agréés :
  - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs ;
  - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
  - les associations encadrant des sports de culture régionale.
- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives.
- Les groupements d'employeurs légalement constitués, intervenant au bénéfice des associations sportives agréées.

## Les projets

L'emploi créé doit s'inscrire au cœur du projet associatif et prendre en compte les dimensions sportives, éducatives, sociales et économiques de la discipline et du territoire concerné. Il doit contribuer à la structuration et au développement de l'association. Il concerne prioritairement l'encadrement et / ou le développement des pratiques.

## Le dispositif

Le dispositif des « emplois CNDS » propose une aide dégressive de 34 500 €, répartie sur 4 ans, soit pour un temps plein : 12 000 € en année 1, 10 000 € en année 2, 7 500 € en année 3 et 5 000 € en année 4.

## Comment faire une demande ?

**Etape 1 :** contacter les référents emplois CNDS de la DRJSCS (ligues et comités régionaux) ou des DDCS-PP (comités départementaux et clubs) avant toute demande sur ce dispositif.

**Etape 2 :** remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention. L'employeur doit :

- justifier la création du poste au regard d'un projet de développement de la structure assorti d'objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement de la pratique sportive ;
- fournir une fiche de poste et un profil de salarié qui aura été déterminé préalablement.

**Etape 3 :** instruction des dossiers par les services déconcentrés de l'Etat, avis du mouvement sportif et étude des propositions par la Commission Territoriale du CNDS. Si le dossier est retenu, la demande fait l'objet d'un conventionnement. La reconduction des financements d'une année sur l'autre est soumise à une évaluation.

## Les référents emplois des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie ( DRJSCS)	Laurence Jouclas	laurence.jouclas@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 75
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Laure Moreau	laure.moreau@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 49
30 - Gard (DDCS)	Dorith Levy	dorith.levy@gard.gouv.fr	04 30 08 61 60
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Philippe Migeon	philippe.migeon@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Stéphane Liger	stephane.liger@herault.gouv.fr	04 67 41 72 63
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Boris Laurine	boris.laurine@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 28
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Gérard Merou	gerard.merou@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 20
81 - Tarn (DDCSPP)	Didier Cabanel	didier.cabanel@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 61
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75